



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB 05.07.2021

Numéro de publication: HR01-1005239589

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Association Internationale de Boxe Rapide, Pully

Association Internationale de Boxe Rapide
(*International Short-Form Boxing Association*)
Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 80
1009 Pully

Association Internationale de Boxe Rapide (International Short-Form Boxing Association), à Pully, Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 80, 1009 Pully, CHE-468.867.534. Nouvelle association. Statuts du: 23.12.2020. But: l'AIBR a pour but: de promouvoir, encourager, promulguer, développer et régir internationalement le sport de la Boxe Rapide; de faire partie du Mouvement olympique, en restant affiliée au Comité international olympique ("CIO") en tant que fédération internationale reconnue, conformément aux exigences de la Charte olympique, et de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans la Charte olympique, notamment par la diffusion de l'olympisme et de l'éducation olympique; de fédérer des Organisations de Boxe Rapide (telles que définies ci-dessous) ou des Organisations de Boxe Nationales dans tous les pays; de concevoir des méthodes et d'organiser des concours pour décerner des titres de champion international, régional ou national; d'établir des lois types pour ses concours en adoptant des normes reconnues de fair-play et de bonne éthique et en les complétant si nécessaire; de soutenir et encourager la promotion d'une éthique sportive positive dans la Boxe Rapide; de consacrer ses efforts à faire en sorte que l'esprit fair-play prévale dans les compétitions de Boxe Rapide; de lutter contre les comportements non éthiques, la manipulation des compétitions et les altérations des résultats en Boxe Rapide; de lutter contre le dopage dans le sport et à prendre des mesures dont le but est de prévenir la mise en danger de la santé des participants à la Boxe Rapide; l'AIBR s'efforce de maintenir des relations amicales entre ses membres; l'AIBR ne permet aucune discrimination politique, religieuse, sexuelle ou raciale, ni aucune violation des droits de l'homme parmi ses membres. Ressources: cotisations ou redevances annuelles des membres, dons et donations et toutes autres ressources, telles que les revenus des compétitions, tournois et autres manifestations organisées par l'association. Membres du comité exécutif avec signature individuelle: Wischhusen John, du Royaume-Uni, à Londres (Royaume-Uni), président, Itskowitch David, des USA, à New-York (USA), vice-président, et Ciocca

Philippe, de Donneloye, à Lutry, secrétaire général. Organe de révision: Prateo SA (CHE-292.033.333), à Pully.

Registre journalier no 14726 du 30.06.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud